

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 24 novembre 2023

**N° 2023 – 62**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation

Le 20/10/2023

Date d'affichage

Le 20/10/2023

**Objet de la délibération 2023-62 :**

**Approbation du cabinet pour le  
diagnostic des panneaux solaires**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le

28 NOV. 2023

Et publication ou notification

du

28 NOV. 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 27 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, JAMMES Sandrine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Monsieur BOYER Joseph qui a donné procuration à Madame DELMAS Marie-Claude, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Madame JAMMES Sandrine, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves,

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame JAMMES Sandrine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'augmentation des coûts de l'énergie oblige à mobiliser toutes sources d'économie en ce domaine. Cela passe par l'autoproduction électrique, ce que nous faisons sur notre future mairie. Mais il nous faut aller plus loin et nous travaillons sur une perspective d'autoconsommation collective. C'est-à-dire plusieurs lieux de production et différents lieux de consommation reliés par le réseau existant.

La surface et l'orientation de la salle socioculturelle offre une opportunité de production intéressante. Encore faut-il s'assurer de la capacité de la salle à recevoir les panneaux photovoltaïques. Un diagnostic complet des besoins existants et leur évolution, y compris par exemple en cas de modification du chauffage de l'école, et par là du dimensionnement des sources nécessaires, de la capacité de portance de la toiture de la salle a été envisagé avec financement à 50% par l'agglo du Puy.

Cependant, il a été retenu de procéder uniquement au diagnostic sur la portance de la salle, ce qui est préalable à toute poursuite en ce sens et de travailler pour le reste avec un fournisseur et en nous appuyant sur les compétences internes.

Parmi les études globales proposées, le cabinet ERE donne un devis à 4 920 € TTC, le cabinet AVP 5 880 €. En leur sein l'étude structure s'élève respectivement à 1 500 € et 1 340 €.

AR Prefecture

043-214302333-20231124-2023\_62-DE  
Reçu le 28/11/2023

L'étude structure seule proposée par le cabinet ROCHARD s'élève à 1 080 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à contracter avec le cabinet ROCHARD, et de pouvoir poursuivre la recherche d'un fournisseur si l'étude structure nous le permet.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à contracter avec le cabinet ROCHARD, et valide la possibilité de poursuivre la recherche d'un fournisseur si l'étude structure le permet.

<b>Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré, le 24 novembre 2023,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**AR Prefecture**

043-214302333-20231124-2023\_62-DE  
Reçu le 28/11/2023